

## COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

Date enregistrement dossier	N° et type de demande D= décision A= avis	Intitulé du projet	Commune d'implantation	Demandeur	Nature de la demande (création, extension, transfert)	Enseignes et surfaces de vente demandées	Surfaces de ventes actuelles	Surfaces de vente totales après	Date CDAC	Sens de l'avis ou de la décision
18/07/16	D 16 777	Extension de 749 m <sup>2</sup> de la surface de vente du centre commercial E. Leclerc, et régularisation LME de 947 m <sup>2</sup> de surface de vente à OBERNAI. Le centre commercial passe ainsi de 6258 m <sup>2</sup> à 7007 m <sup>2</sup> .	OBERNAI	SAS OBERDIS M. Laurent LECLERCQ <a href="mailto:Laurent.leclercq@scapalsace.fr">Laurent.leclercq@scapalsace.fr</a> 67, boulevard de l'Europe 67210 OBERNAI	Extension	secteur d'activité : 1 Code NAF : 47.11 F Enseigne E. Leclerc * SV demandée : 749 m <sup>2</sup> (par l'extension de 1131 m <sup>2</sup> pour l'hypermarché E. Leclerc (le faisant passer de 5322 m <sup>2</sup> à 6453 m <sup>2</sup> ) et la réduction de 382 m <sup>2</sup> de la galerie marchande la faisant passer de 936 à 554 m <sup>2</sup> (suppression espace saisonnier de 510 m <sup>2</sup> et création de 2 stands permanents de 128 m <sup>2</sup> de SV) * Régularisation LME demandée : 947 m <sup>2</sup> de SV de l'hypermarché E. Leclerc (autorisé avec 4375 m <sup>2</sup> de SV)	5311 m <sup>2</sup> + 947 m <sup>2</sup> exploités depuis le régime transitoire de la loi LME = 6258 m <sup>2</sup>	7007 m <sup>2</sup>	13/09/16	Décision FAVORABLE